

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 10 MARS 2017
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Phases A-2 et A-3 du réaménagement de l'Oratoire Saint-Joseph A17-CDNNDG-02

Localisation :	3800, chemin Queen-Mary Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
Reconnaissance municipale :	Site patrimonial du Mont-Royal (cité) Secteur de valeur exceptionnelle de l'Oratoire Saint-Joseph
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	Aucun

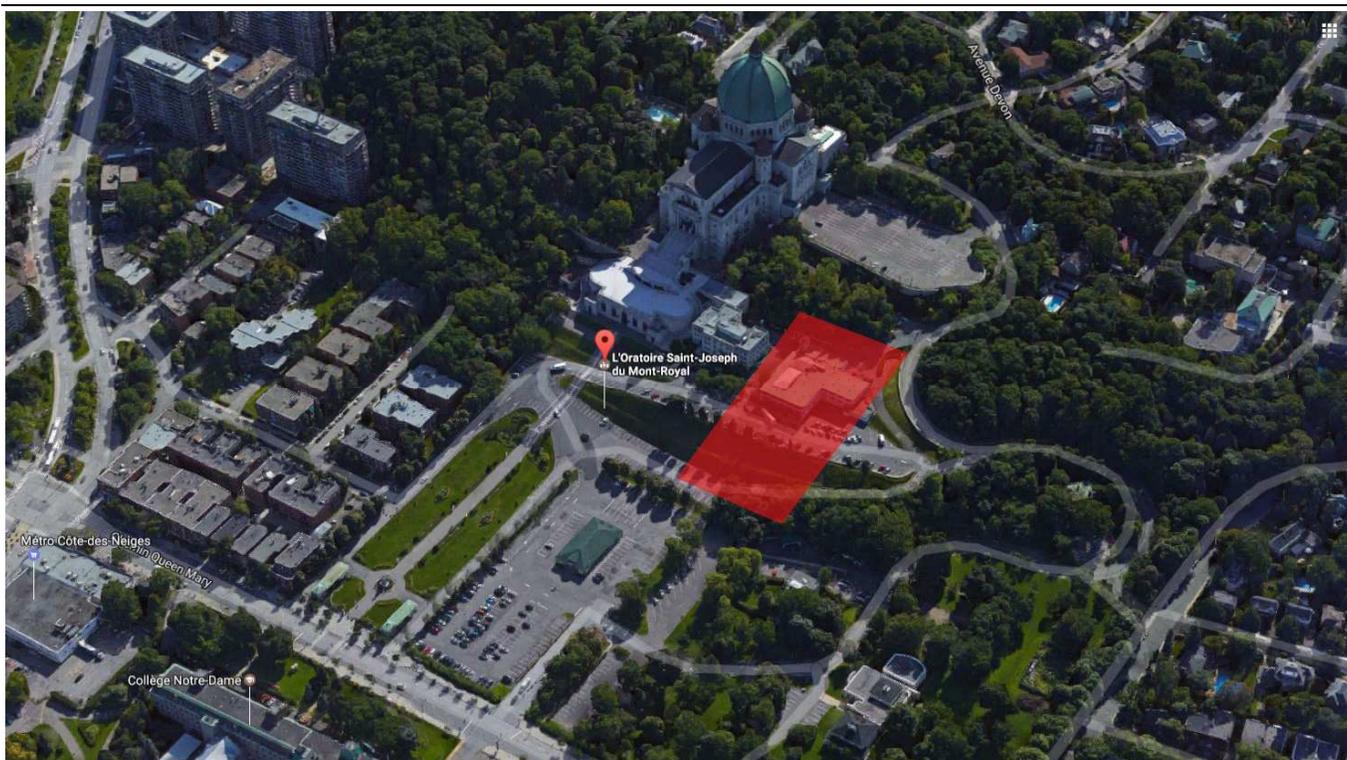
Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis préliminaire à la demande de l'Arrondissement considérant la valeur patrimoniale du site inclus dans le site patrimonial du Mont-Royal (cité).

LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

L'Oratoire Saint-Joseph se trouve à l'intérieur du Site patrimonial du Mont-Royal, dont la topographie accidentée est associée aux collines Montérégiennes de la plaine du Saint-Laurent. Ce site appartient en outre à une très ancienne forêt dont certaines traces restent encore visibles aujourd'hui.

Le projet vise la réalisation des phases A-2 et A-3 du plan directeur de réaménagement de l'Oratoire Saint-Joseph, réalisé au début des années 2000 et qui comprend 4 phases. La phase A1, qui consistait au déplacement de l'accès véhiculaire principal, a été réalisée en 2010. La phase A-2, d'une superficie construite de 5600 m², prévoit la démolition du pavillon des pèlerins, du bureau général et de l'auberge; la construction de nouveaux pavillons de services aux pèlerins (accueil, boutique, restauration) reliés par un parcours intérieur vertical (accessible aux personnes à mobilité réduite); ainsi que la relocalisation du carillon existant. À cela s'ajoute la création d'une nouvelle place, la Place de la Sainte-Famille. Les nouveaux pavillons sont travaillés par plateau (stratification) et les bâtiments seront couverts de toits verts afin de s'intégrer à la montagne. La phase A-3 vise la restauration et la reconfiguration des aménagements extérieurs de l'axe sacré. Ce projet prévoit des débarcadères véhiculaires (autobus et voitures) ainsi qu'une réduction significative des surfaces pavées du site et la reconfiguration des stationnements (passant de 415 places voitures à 339 places). Il inclut également la mise en lumière des bâtiments et des diverses installations. La phase A-4, qui vise les aménagements en lien avec la basilique (notamment l'entre-dôme), sera réalisée ultérieurement.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136



Site de l'Oratoire Saint-Joseph. Source : Google Maps – 2017 (en rouge : emplacement des nouveaux pavillons, du parcours intérieur et du carillon)

HISTORIQUE ET CONTEXTE

En 1896, les frères du collège Notre-Dame, situé au nord du site, font l'acquisition du premier terrain de ce qui deviendra la vaste propriété de l'Oratoire Saint-Joseph. Une petite chapelle y est construite en 1904, sur le flanc de la montagne, à la demande du frère André (Alfred Bessette 1845-1937), réputé thaumaturge. La chapelle sera agrandie à deux reprises en 1908 et 1910. En 1910, un presbytère et un monastère sont construits sur la montagne, tout près de la chapelle, selon les plans des architectes Viau et Vienne. En 1914, ces mêmes architectes réalisent les plans d'ensemble du site de l'Oratoire et de la nouvelle basilique. Le plan prévoit alors le déménagement de la chapelle (1918), la construction d'une crypte-église et l'implantation d'un kiosque d'accueil pour les nombreux pèlerins, l'Auberge (1922). La construction de la basilique débute en 1924 et, en 1936, on procède à l'aménagement du chemin de la croix à l'est de la basilique. Le chemin de la croix est redessiné entre 1943 et 1946 par Frederick G. Todd. En 1954, la chapelle du frère André déménage à son emplacement actuel, le point le plus élevé du site de l'Oratoire; le pavillon des pèlerins est érigé à l'ouest du monastère; et un campanile provisoire accueille un carillon. L'Oratoire est inauguré en 1955 et les aménagements intérieurs, de l'architecte Gérard Notebaert, sont complétés en 1966. Au cours des années 1970, une esplanade est aménagée sur un plateau, du côté ouest de la basilique, au bout du chemin ascendant qui relie la crypte à la chapelle. Ce belvédère permet de grands rassemblements et des messes extérieures.

En 1987, la Ville de Montréal constitue le site patrimonial du Mont-Royal à l'intérieur duquel se situe le site de l'Oratoire Saint-Joseph. En 2005, le gouvernement du Québec crée l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal par décret. Celui-ci devient le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, à la suite des modifications apportées à la Loi sur le patrimoine culturel du gouvernement du Québec, en 2012.

Depuis le début des années 2000, le site de l'Oratoire Saint-Joseph fait l'objet d'un projet de réaménagement. Un premier plan d'aménagement a été réalisé en 2002 (Plan Bélanger Reeves) via l'article 89.1. de la Charte de la Ville de Montréal. Ce plan a donné lieu à un règlement (03-150), adopté en 2004, qui a été soumis à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en 2003. À cette époque, le CPM a émis un avis sur le projet de règlement (A04-CDNNDG-03). En 2005, suite à la création de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) approuve un nouveau plan directeur (Plan Jodoin Lamarre Pratte), qui est toujours en vigueur. Le ministère renouvelle son autorisation pour les paramètres règlementaires des phases A2 et A3 chaque année.

Les phases A-2 et A-3 du réaménagement de l'Oratoire Saint-Joseph ont été présentées au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) le 20 mai 2016, suite à quoi il a émis un avis préliminaire favorable (A16-CDNNDG-03) accompagné de commentaires visant à bonifier le projet.

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Les phases A-2 et A-3 du réaménagement de l'Oratoire Saint-Joseph ont été présentées au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) le 10 mars 2017 par les représentants de l'arrondissement et de la firme responsable de la conception du projet. Le CPM félicite les requérants pour l'évolution du projet qu'il juge fort intéressante. Il considère que la planification est claire et cohérente. Il apprécie que ses commentaires aient été pris en compte et il est d'avis que cette nouvelle version du projet est plus simple et plus subtile. Il s'agit d'un mandat de grande envergure, présentant de multiples enjeux patrimoniaux, d'utilisation du territoire, d'insertion dans le contexte de la montagne, mais surtout liés à la symbolique du lieu. Bien que le projet soit maintenant à un stade très avancé, le CPM émet dans les paragraphes suivants des commentaires visant certains aspects qui, selon lui, ne sont pas encore résolus et énonce certaines mises en garde.

Carillon et parcours intérieur

Dans son précédent avis, le CPM encourageait à marquer davantage la présence du carillon, une des trois icônes du site. Il considère que l'expression du carillon est beaucoup plus claire et rigoureuse et qu'il est mieux mis en évidence, en tant que cœur du projet. Il apprécie le double concept de l'« instrument » sonore et architectural, qui se déploie pour accompagner le visiteur dans son ascension à travers l'axe de circulation intérieur. Il reconnaît également que le ruban de bois anoblit ce parcours spirituel. Le carillon est aussi plus assumé dans sa matérialité. Il approuve également l'abaissement de la verrière qui, tout en permettant une vue sur le dôme de la basilique, ne fait plus concurrence aux trois icônes du site.

Choix des matériaux

Le CPM questionne le choix de certains matériaux et leur multiplication dans le projet. Bien qu'il apprécie la volonté de diminuer la hauteur du vitrage en façade, il s'interroge sur l'usage du gabion en tant que bandeau de mur «suspendu». Matériau traditionnellement utilisé pour des fonctions de soutènement, au départ en rive ou en voirie, il ne peut s'apparenter à un matériau noble. Son usage à contreplois, cherchant à donner à ce système lourd un aspect flottant et léger, qui filtre la lumière, constitue un geste ambigu dont l'aspect symbolique n'a pas été clairement expliqué. Malheureusement, bien que ce détournement du gabion puisse être porteur de sens, le CPM est d'avis que le recours à ce matériau également pour des fonctions de soutènement à d'autres endroits va à l'encontre de cette symbolique. En outre, il constate que le bandeau de parement en gabion s'arrête aux angles des bâtiments, impliquant un problème d'arrimage avec les façades latérales en béton. Le CPM accorde une importance particulière à la durabilité des nouvelles constructions sur le site et dans ce cadre, il s'inquiète de l'évolution de l'apparence des gabions d'ici quelques années. Il

met en doute l'efficacité de l'enduit de protection proposé pour leur structure, qui pourrait être abimé au cours de leur installation.

Le CPM s'inquiète aussi de la durabilité du béton coulé des murs de la «faille», car ce matériau a tendance à mal vieillir. Il questionne par ailleurs l'utilisation continue du verre tympan, tantôt transparent et tantôt opaque, sur la façade principale du quai de chargement et du restaurant. Il encourage plutôt à ce que le choix des matériaux traduise les fonctions nobles ou utilitaires des espaces qu'ils cloisonnent

Façades latérales

Dans son précédent avis, le CPM soulignait l'importance des façades latérales d'un projet en escalier, dont l'apparence laisse souvent à désirer. Les élévations latérales qu'il avait demandées ne lui ont pas été fournies lors de la présentation finale. Il réitère le constat que cet aspect du projet n'est pas clairement représenté et que de nombreuses questions persistent quant à l'esthétique de ces façades et à l'arrimage avec la topographie du site.

Aménagement paysager

Le projet prévoit l'implantation de nombreux arbres et l'augmentation des surfaces perméables du site de 31% à 44%, à ce chiffre s'ajoute également la surface des toits verts. Le CPM considère ces aspects comme très positifs, mais il est d'avis que le projet présente trop de surfaces engazonnées. Il recommande l'usage de couvre-sols de faible hauteur sur les talus, afin d'augmenter la diversité biologique, ainsi qu'une stratégie de plantation qui distingue nettement les toits verts des surfaces naturelles. Cela permettrait de mieux articuler les composantes du paysage afin d'établir une certaine hiérarchie entre les différentes surfaces végétales du site (pentes, plateaux, toits verts), comme il le mentionnait dans son précédent avis. Il recommande par ailleurs d'opter pour des types de couvre-sol demandant peu d'entretien.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM émet un avis favorable aux phases A-2 et A-3 du réaménagement de l'Oratoire Saint-Joseph. Il est heureux de constater l'évolution positive du projet, en particulier la mise en évidence du carillon et la configuration du parcours intérieur. Il énonce néanmoins des mises en garde concernant le choix de certains matériaux qui soulève des enjeux techniques et esthétiques, en particulier le gabion qui est utilisé à la fois pour des murs de soutènement et pour des parements «flottants» ainsi que le béton coulé extérieur dont l'apparence se dégrade rapidement. Il recommande de diversifier les couvre-sols plutôt que de recourir exclusivement à du gazon. Enfin, ses questions demeurent concernant l'aspect esthétique et l'insertion dans la topographie des façades latérales, qui ne sont pas clairement représentées dans le projet.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

Original signé

Peter Jacobs

Le 28 mars 2017

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.